



DYNAMIQUE DE L'ELITE CONGOLAISE EN COREE DU SUD

Congolese Elite community in South Korea

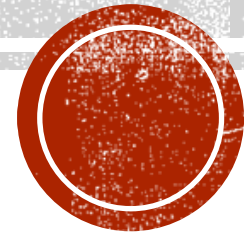
대한민국 콩고 민주 공화국 엘리트 커뮤니티

Web site : www.decoc.org E-mail: decoc.contact@gmail.com



Devise : "Connaissance-Créativité-Fraternité", **Moto :** "Pour le zèle de mon pays"

DEVENIR RESIDENT(E) PERMANENT(E) EN COREE: GUIDE PRATIQUE



Nkulu Kabange Rolly, Ph.D.

Directeur Collégial DECOC GYEONGSANGNAM-DO

29 Avril 2023

CONTENU

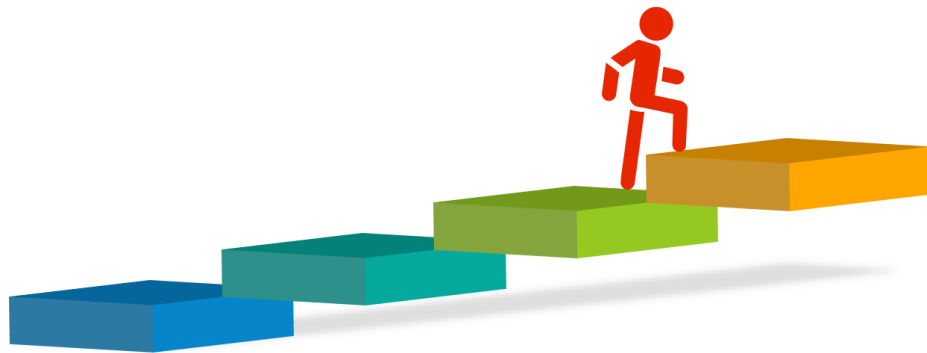
- Extrait des textes légaux régissant l'immigration en Corée
- Catégories de VISAs en Corée
- VISAs éligibles pour le F-5
- Exigences pour l'obtention de la résidence permanente (F-5): cas spécifiques
- Extrait de formulaires et documents requis



« QUI VEUT ALLER LOIN MENAGE SA MONTURE. »

Il faut garder des forces ou des réserves si on veut atteindre des objectifs élevés ou lointains.

Ce proverbe provient d'une pièce de Jean Racine (Dramaturge et Poète Français (1639-1699): Les Plaideurs.



CADRE LEGAL REGISSANT L'IMMIGRATION EN COREE



TEXTES LEGAUX REGISSANT L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD



Loi relative à l'immigration



출입국·외국인정책본부
KOREA IMMIGRATION SERVICE



CADRE LEGAL: TEXTES LEGAUX SUR L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD



Ministère de la Justice

법무부

Politique

Service coréen de l'immigration



출입국·외국인정책본부
KOREA IMMIGRATION SERVICE

Loi coréenne sur l'immigration:
Promulguée le 03.05.1963

Loi coréenne sur l'immigration:
Telle que modifiée le 13.07.2021 (Amendement 44)

Directeur général de la politique d'immigration

Division de la planification de l'immigration

Rédige les politiques d'immigration, supervise le travail administratif, gère les ressources humaines/l'organisation, l'allocation budgétaire, les relations publiques et la coopération internationale

Division du contrôle des frontières

Gère le traitement de l'immigration / l'inspection de l'immigration intercoréenne, élabore des mesures de réglementation d'entrée

Division de Résidence et VISA

Conçoit les politiques VISA/migrants, gère la délivrance des VISA/permis de séjour étranger

Division des enquêtes et application

Gère les analyses de tendances des entrées/sorties de résidents étrangers, enquête/expulse les auteurs d'infractions aux lois sur l'immigration, protège les résidents étrangers dans le besoin

Division de la stratégie et de la gestion informatique

Gère la numérisation du traitement de l'immigration et des travaux connexes, compile/analyse les statistiques

Directeur général de la politique de nationalité et d'intégration

Division de la politique d'immigration

S'occupe des questions juridiques (travail de préparation pour l'amendement/l'exécution des projets de loi), gère la commission de la politique d'immigration, rédige le plan de base annuel pour la politique d'immigration et planifie ses programmes de mise en œuvre et d'évaluation

Division de la nationalité

gère et améliore les politiques et les lois de naturalisation/perte de citoyenneté

Division de l'intégration de l'immigration

Conçoit des politiques d'intégration sociale pour les migrants, délivre des VISA pour les immigrants par mariage et gère leur statut de séjour

Division de la politique des réfugiés

Supervise les politiques relatives aux réfugiés, examine les procédures de reconnaissance des réfugiés, accepte/soutient les réfugiés réinstallés

https://www.moj.go.kr/moj_eng/1780/subview.do



CADRE LEGAL: LOI RELATIVE A L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD MODIFIÉE LE 13.07.2021

- ❑ **CHAPITRE I** DISPOSITIONS GÉNÉRALES
- ❑ **CHAPITRE II** ENTRÉE ET SORTIE DES RESSORTISSANTS VERS ET DE LA CORÉE
- ❑ **CHAPITRE III** ENTRÉE ET DÉBARQUEMENT DES ÉTRANGERS
- ❑ **CHAPITRE IV** SÉJOUR ET DÉPART DES ÉTRANGERS
- ❑ **CHAPITRE V** ENREGISTREMENT DES ETRANGERS ET PROGRAMMES D'INSERTION SOCIALE
- ❑ **CHAPITRE VI** DÉPORTATION, ETC.
- ❑ **CHAPITRE VII** RECHERCHE DE NAVIRES, ETC.
- ❑ **CHAPITRE VIII** RESPONSABILITÉ DES CAPITAINES DE NAVIRES, ETC. ET CHEF DES TRANSPORTEURS
- ❑ **CHAPITRE IX** DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
- ❑ **CHAPITRE X** DISPOSITIONS RELATIVES AUX PÉNALITÉS
- ❑ **CHAPITRE XI** ACCUSATION ET DÉCISION DE L'AVIS



CADRE LEGAL: LOI RELATIVE A L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD

CHAPTER III ENTRÉE ET DÉBARQUEMENT DES ÉTRANGERS

SECTION 1 Entrée des étrangers

Article 7 (Entrée des étrangers)

Article 7-2 (Interdiction de fausse invitation, etc.)

Article 8 (VISA)

Article 9 (Certificats de délivrance de VISA)

Article 10 (Statut de séjour)

Article 11 (Interdiction d'entrée)

Article 12 (Contrôles d'entrée)

Article 12-2 (Disposition, etc... des impressions d'empreintes digitales et description des visages au moment de l'entrée)

Article 12-3 (Interdiction de mise à disposition de navires, etc.)

Article 12-4 (Garde du passeport d'un étranger, etc.)

Article 13 (Permis d'entrée conditionnels)

https://www.moj.go.kr/moj_eng/1780/subview.do



CADRE LEGAL: LOI RELATIVE A L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD

CHAPITRE III ENTRÉE ET DÉBARQUEMENT DES ÉTRANGERS

SECTION 1 Entrée des étrangers

Article 7 (Entrée des étrangers)

1. Lorsqu'un étranger entre en République de Corée, il doit être titulaire d'un passeport en cours de validité et d'un visa délivré par le ministre de la Justice.
2. Nonobstant le paragraphe(1), l'un des étrangers suivants peut entrer en Corée sans visa:
 - a) Une personne qui obtient l'autorisation de rentrée ou qui est exemptée de l'autorisation de rentrée, et qui entre en République de Corée avant l'expiration de la période d'autorisation ou d'exemption;
 - b) Une personne ressortissante d'un pays qui a conclu l'accord d'exemption de visa avec la Corée et qui fait l'objet d'une exemption en vertu de la convention;
3. Une personne qui a quitté la Corée avec un titre de voyage de refuge délivré et qui entre en République de Corée avant l'expiration de la durée de validité de ce certificat.

https://www.moj.go.kr/moj_eng/1780/subview.do



CADRE LEGAL: LOI RELATIVE A L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD

CHAPITRE III ENTRÉE ET DÉBARQUEMENT DES ÉTRANGERS

Article 7-2 (Interdiction de la fausse invitation, etc.)

Nul ne peut commettre l'un des actes suivants pour permettre à un étranger d'entrer en République de Corée:

1. Inviter un étranger par des moyens illégaux, tels qu'une fausse déclaration ou une fausse garantie d'identité, ou aider à une telle invitation;
2. Demander à tort un visa ou un certificat de délivrance de visa, ou aider à une telle demande.

Article 8 (VISA)

1. **Un visa en vertu de l'article 7 est classé comme un permis unique valable pour une seule entrée en Corée et comme un permis à entrées multiples valable pour deux entrées ou plus.**
2. Le ministre de la justice peut déléguer son autorité en matière de délivrance de visas au chef d'une mission diplomatique à l'étranger, tel que prescrit par décret présidentiel.
3. Les critères et la procédure de délivrance des visas sont prescrits par ordonnance du ministère de la Justice.

https://www.moj.go.kr/moj_eng/1780/subview.do



CADRE LEGAL: LOI RELATIVE A L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD

CHAPITRE III ENTRÉE ET DÉBARQUEMENT DES ÉTRANGERS

Article 9 (Certificats de délivrance de visa)

1. Si cela est jugé particulièrement nécessaire, le ministre de la justice peut délivrer un certificat de délivrance de visa à la demande d'un étranger qui a l'intention d'entrer en Corée avant de délivrer un visa en vertu de l'Article 7 (1).
2. Une demande de certificat de délivrance de visa en vertu du paragraphe (1) peut être déposée par toute personne qui a l'intention d'inviter l'étranger concerné à visiter la Corée au nom de ce dernier.
3. Les personnes soumises à la délivrance de certificats de délivrance de visas et les critères et procédures de délivrance de certificats de délivrance de visas en vertu du paragraphe (1) sont prescrits par ordonnance du Ministre de la Justice.

Article 10 (Statut de séjour)

- (1) Un étranger ayant l'intention d'entrer en République de Corée doit satisfaire aux exigences de statut de séjour prescrites par décret présidentiel.
- (2) La durée maximale de séjour pour chaque statut de séjour, qui est autorisée à chaque occasion, est prescrite par ordonnance du Ministre de la Justice.



CADRE LEGAL: LOI RELATIVE A L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD

CHAPITRE III ENTRÉE ET DÉBARQUEMENT DES ÉTRANGERS

Article 10-2 (Statut standard du séjour)

(1) Le statut ordinaire de séjour au titre de l'alinéa 1 de l'article 10, sont classés comme suit:

1. Statut de séjour de courte durée : il est autorisé à séjourner en Corée **pas plus de 90 jours** à des fins touristiques, de visite, etc.;
2. Statut de séjour de longue durée : en vertu duquel il est permis de séjourner en Corée pendant une période **> 90 jours** à des fins d'études, de formation, d'investissement, de présence pour affaires, mariage, etc.

(2) Les personnes éligibles à tout type de statut de séjour ou l'étendue des activités en vertu de ce statut sont prescrites par décret présidentiel en tenant compte de l'objet du séjour, si les activités d'emploi sont autorisées, etc.

[Cet article a été inséré le 20 Mars 2018]



CADRE LEGAL: LOI RELATIVE A L'IMMIGRATION EN COREE DU SUD

CHAPITRE III ENTRÉE ET DÉBARQUEMENT DES ÉTRANGERS

Article 19-4 (Gestion des étudiants étrangers)

- (1) Le Responsable d'un Establishment universitaire (les statuts de séjour visés à l'article 10) désigne un membre du personnel chargé de la gestion de ces étudiants étrangers et avise le Chef du service régional de l'immigration compétent de cette désignation. <Modifié 20 Mars 2018>
- (2) Lorsque l'un des motifs suivants se produit, le directeur d'un établissement universitaire visé au paragraphe (1) doit signaler (y compris le signalement via un réseau de télécommunications au chef du service régional de l'immigration compétent **endéans 15 jours**, tel que prescrit par décret présidentiel: < Modifié le mars. 18 juillet 2014 ; Juin. 9 septembre 2020>
1. Lorsqu'un étudiant étranger est admis à un cours ou à un programme de formation **ne s'inscrit pas à la date limite d'inscription de chaque semestre** ou est en congé académique temporaire;
 2. Lorsqu'un étudiant étranger ne parvient pas à terminer ses études ou sa formation après avoir été expulsé de l'école, interrompu sa fréquentation scolaire, sa disparition, etc.
- (3) Les questions nécessaires à la gestion des étudiants étrangers sont prescrites par décret présidentiel.`


















CATEGORIES DES VISAS EN COREE





CATEGORIES DES VISAS EN COREE

 Visite à court terme	 Traitement médical	 Étude-Formation linguistique
 Professionnel	 Transfert intra-entreprise	 Journalisme-affaires religieuses
 Investissement	 Échanges commerciaux internationaux	 Coréen d'outre-mer
 Travail et visite	 Visiteur familial/famille dépendante	 Mariage migrant
 Stagiaire	 Non professionnel	 Diplomatie Affaires officielles





CATEGORIES DES VISAS EN COREE



Visite à court terme

Candidats éligibles ou activités autorisées

C-3-1: Visite générale à court terme

Une personne qui prévoit de rester pendant une courte période dans le but de rendre visite à des parents, d'investir dans des affaires publiques, de participer à des jeux sportifs non officiels, d'assister à des événements ou à des réunions, de pratiquer des arts culturels, de suivre une formation, de prendre des cours, assister à une cérémonie religieuse, collecter des documents pour la recherche académique ou toute autre activité équivalente.

C-3-9: Touriste ordinaire

Une personne qui envisage de visiter la Corée dans le but de voyager pour des vacances ou le loisir





CATEGORIES DES VISAS EN COREE



Professionnel



Candidats éligibles ou activités autorisées

D-10-1: Demandeur d'emploi

- Une personne qui envisage de suivre une formation ou de trouver un emploi dans un domaine qualifié pour un visa de: Professeur (E-1), Instructeur de langues étrangères (E-2), Chercheur (E-3), Instructeur technique / Technicien (E -4), Professionnel (E-5), Artiste/Athlète (E-6) et Ressortissant étranger avec spéciale abileté (E-7-1)
- **Les activités n'incluent pas seulement une recherche d'emploi ou une formation sur le tas (y compris un stage rémunéré à court terme) dans une organisation ou une entreprise en ROK**

D-10-2: Création de Startup

- Une personne qui envisage de créer une entreprise en démarrage qualifiée à l'article C de D-8 Investissement des entreprises
- **Vous pouvez participer aux programmes OASIS (KISED), ou demander des droits de propriété intellectuelle ou un établissement d'entreprise, etc.**

Professeur (E-1)

- Une personne qui répond aux qualifications énoncées dans l'Article 14 de la « **Loi sur l'enseignement supérieur** », et envisage de s'engager dans l'éducation ou la recherche (Professeur Associé, Professeur Assistant, Professeur)
(https://elaw.klri.re.kr/eng_service/lawView.do?hseq=42696&lang=ENG)





CATEGORIES DES VISAS EN COREE



Professionnel



Candidats éligibles ou activités autorisées

Chercheur (E-3)

- Une personne qui envisage de s'engager dans la recherche et le développement d'une technologie industrielle avancée ou d'un domaine des sciences naturelles dans des laboratoires de recherche sur invitation d'un Institut Public / Privé Coréen en République de Corée
- [Cependant, une personne qui relève du statut de professeur E-1 est exclue]

Professionnel (E-5)

- Une personne titulaire d'un certificat national tel qu'un avocat étranger, un comptable public agréé, un médecin, etc. en vertu des lois de la République de Corée qui envisage d'exercer un travail professionnel dans les domaines juridique, comptable, médical et autres prescrits par les lois de la République de Corée [Toutefois, une personne relevant du statut de professeur E-1 est exclue]

Activités spécifiques (E-7-1)

- Une personne qui envisage de s'engager dans un domaine désigné par le ministre de la Justice de la République de Corée pour l'amélioration de la compétitivité nationale en adoptant des travailleurs étrangers possédant des connaissances/technologies professionnelles conformément à un contrat avec un Institut public ou privé en République de Corée





CATEGORIES DE VISAS EN COREE



Professionnel



Travail et visite (parents/conjoint de l'étudiant D-2)

Candidats éligibles ou activités autorisées

- Coréen d'outre-mer âgé de 25 ans ou plus de nationalité étrangère conformément à la 「Loi sur l'immigration et le statut juridique des Coréens d'outre-mer」 qui est invité par son enfant ou son conjoint qui est actuellement inscrit pour au moins un semestre en République de Corée avec le D-2



Étude-Formation linguistique



Cycle universitaire (D-2-2)

- Une personne qui envisage de s'inscrire à un baccalauréat dans un collège, un collège de premier cycle / cycles supérieurs établi conformément à la loi sur l'enseignement supérieur ou un collège établi conformément à la loi spéciale

Master (D-2-3)

- Une personne qui envisage de s'inscrire à une maîtrise dans un collège, un collège de premier cycle / cycles supérieurs établi conformément à la loi sur l'enseignement supérieur ou un collège établi conformément à la loi spéciale

Doctorat (D-2-4)

- Une personne qui envisage de s'inscrire à un doctorat dans un collège, un collège de premier cycle / cycles supérieurs établi conformément à la loi sur l'enseignement supérieur ou un collège créé conformément à la loi spéciale





CATEGORIES DES VISAS EN COREE



Visiteur
familial/famille
dépendante

Candidats éligibles ou activités autorisées

Parents d'étudiant international (F-1-13)

- Parents d'un étudiant international qui a fait ses études dans un institut universitaire inférieur au lycée

Conjoint de résident permanent (F-2-3)

- Un enfant mineur coréen, ou un enfant né d'un mariage dont l'un des parents est coréen (y compris le mariage de fait) et reconnu par le ministre de la Justice de la République de Corée

Famille à charge (F-3-1)

- Enfant mineur non marié et conjoint reconnu dans l'élément des arts et de la culture coréens (D-1) au ressortissant étranger à capacité spéciale (E-7)
- ※ Cependant, la famille avec une personne ayant le statut de Stagiaire Industriel (D-3) est exclue.



Diplomatie Affaires
officielles

Diplomate (A-1)

- Un membre d'un consulat ou d'une délégation diplomatique d'un gouvernement étranger approuvé par la Corée
- Une personne bénéficiant du même niveau de privilèges diplomatiques et d'exemptions que les délégations diplomatiques conformément aux accords ou pratiques internationaux
- Membres de la famille immédiate des personnes ci-dessus



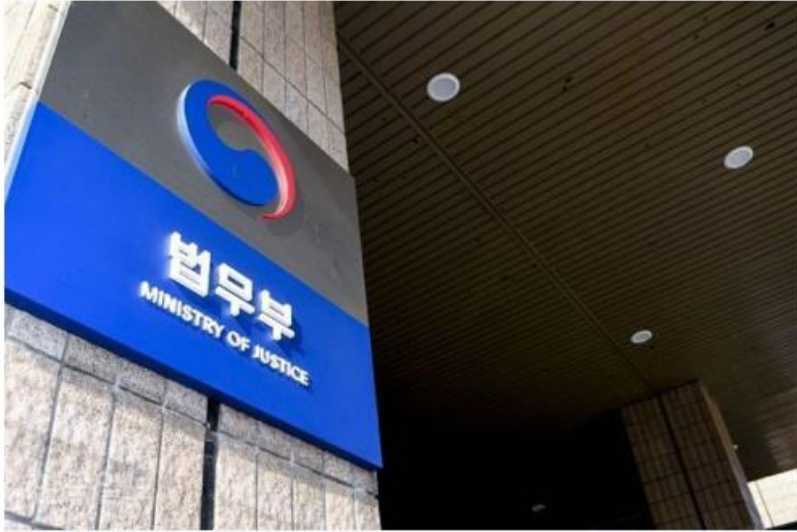
VISAS ELIGIBLES POUR LA RESIDENCE PERMANENTE EN COREE



National

Posted : 2023-01-02 08:24
Updated : 2023-01-03 11:30

La Corée offre une voie plus facile à la naturalisation pour les Experts en science et technologie



The Ministry of Justice / Korea Times file

By Lee Hyo-jin

À partir de 2023, les étrangers détenteurs d'un diplôme supérieur dans les domaines scientifiques et technologiques en Corée se verront offrir un chemin plus facile vers la naturalisation ou la résidence permanente.

Le Ministère de la Justice a annoncé le 1 Janvier 2023 que le parcours accéléré de résidence pour les Experts en sciences et technologies, qui fonctionnait à titre d'essai, sera élargi cette année (2023).

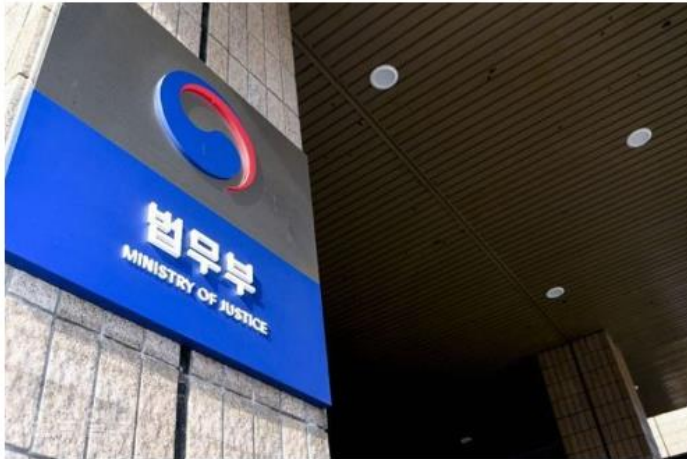
Les nouvelles mesures permettront aux candidats éligibles d'obtenir la résidence permanente ou la citoyenneté en trois ans, contre six ans actuellement.



National

Posted : 2023-01-02 08:24
Updated : 2023-01-03 11:30

La Corée offre une voie plus facile à la naturalisation pour les Experts en science et technologie



The Ministry of Justice / Korea Times file

By Lee Hyo-jin

Les étrangers qui ont obtenu un Master ou un Doctorat dans les Universités ou les établissements d'enseignement spécialisés en science et technologie – désignés par le gouvernement – pourront demander un VISA **F-2** avec une lettre de recommandation du doyen, et quel que soit leur statut professionnel.

Après avoir obtenu un visa F-2, les étrangers peuvent alors demander un visa F-5, ou peuvent également demander une "naturalisation spéciale".

Pour obtenir la résidence permanente, il faudrait avoir vécu en Corée pendant au moins trois ans, entre autres.

Pour la citoyenneté seront évalués sur leurs résultats de recherche et ils pourront détenir la double nationalité.

The government has so far designated Korea Advanced Institute of Science and Technology (KAIST), Daegu Gyeongbuk Institute of Science and Technology (DGIST), Gwangju Institute of Science and Technology (GIST), Ulsan National Institute of Science and Technology (UNIST) and the University of Science and Technology (UST) as eligible institutions.



- F-2-7: Visa de résidence de longue durée

- **Professeur (E-1), recherche (E-3)**, enseignement technique (E-4), occupation professionnelle (E-5), performance artistique (E-6), activités spécifiques (E-7), **religion (D-6, investissement des entreprises (D-8)**, gestion commerciale (D-9), à l'exception des travailleurs de l'hôtellerie / du tourisme et du divertissement (E-6-2) et des travailleurs qualifiés (E-7-4) et remplit toutes les conditions suivantes

- Avoir résidé légalement pendant au moins 3 années consécutives avec le statut de résident au moment de la demande. Cependant, si l'une des conditions suivantes s'applique, la période de séjour requise (3 ans) est exemptée:
 - Avoir un revenu équivalent au Revenu National Brut ou plus (limité à ceux qui ont présenté une preuve de revenu)
 - Avoir été recommandée par le Chef d'une Agence publique de l'administration centrale (dans le cadre d'un projet pour attirer des talents étrangers en sciences et en ingénierie reconnus par le ministère de la Justice)
 - Avoir séjourné légalement pendant au moins 3 années consécutives avec D-2 ou D-10 et avoir obtenu un Master ou PhD en Corée. Les étrangers qui ont été recommandés par les agences administratives centrales comme talents peuvent postuler même s'ils ont obtenu un baccalauréat national ou supérieur
- **Ceux qui ne remplissent pas les conditions de prorogation de la durée de séjour au moment de la demande ne sont pas éligibles pour demander le F-2-7**



Eligible au VISA de résidence longue durée F-2-7

Ayant D-2 ou D-10

- Toute personne ayant le statut étudiant (D-2) ou de recherche d'emploi (D-10) et remplit toutes les conditions suivantes.
- Avoir obtenu un Master ou plus en Corée.
- Professeur (E-1), Chercheur (E-3), Activités spécifiques (E-7), Investisseur (D-8), etc.
- Ne pas être frappé par l'un des critères de disqualification.

Etre employé par une des entreprises reconnues par KOSPI ou KOSDAQ and remplir les critères suivants:

- Avoir un contrat de travail come Manager (1) ou Expert (2) selon la "Classification professionnelle standard coréenne" annoncée par l'Office national des statistiques
- **Conjoint(e), enfant(s) mineur(s) d'un étranger identifie aux alinéas précédents, ayant un revenu annuel équivalent au Revenu National Brut (GNI, Bank of Korea)**
- Soumettre la preuve de revenu (Office des taxes)



Conditions de disqualification pour F-2-7



- En cas de condamnation à une peine d'emprisonnement avec sursis ou à une peine plus lourde endéans 5 ans à compter de la date de la demande (y compris la peine infligée par un gouvernement étranger).
- Si le montant total de l'avis de la peine est de 5 millions de won ou plus parmi ceux qui ont violé la loi sur l'immigration 3 fois ou plus dans les 3 ans à compter de la date de la demande.
- Si vous êtes condamné à une amende de 3 millions de won ou plus pour avoir enfreint les lois de la république de Corée (y compris la loi sur l'immigration) dans les 3 ans à compter de la date de la demande
- En cas de présentation de faux documents (faux et usage de faux) au moment de la demande ou au cours des 3 dernières années à compter de la date de la demande.
- En cas d'interdiction d'entrée.
- Lorsque le Chef d'un service régional de l'immigration estime qu'il s'agit d'un cas susceptible de nuire à la sécurité et au maintien de l'ordre de la Corée, au bien-être public et à d'autres intérêts de la Corée, comme le cas de la commission d'un crime

S'il s'agit d'une enquête ou d'un procès en cours pour tous les motifs d'inhabilité, l'examen se poursuit jusqu'au moment du jugement définitif rendu par les autorités judiciaires

CATEGORIES DE VISAS EN COREE

- F-2-7: Long-term Residency visa

Libellé	Condition	Points
Points généraux	Âge: 18–50 ans	8–23
	Niveau d'études	10–25
	Revenu annuel (GNI)	10–60
Points additionnels	KIIP our TOPIK	3–20
	GSK/KGSP	10
	Activités de volontariat: 1 an ou plus	1–5
	Autres	1–5



CRITÈRES D'ELIGIBILITE POUR F-5

Click the type of visa to check the detail

F-5-1 Those who have been in the Republic of Korea for more than 5 years (hereinafter referred to as "General Permanent Resident")

F-5-2 Spouse of Korean

F-5-3 Minor children of Korean

F-5-4 Spouse or minor child of holder of permanent residence (excluding occupancy of permanent residency)
(Hereinafter referred to as "spouse or minor child of a normal permanent resident")

F-5-5 Investors who have invested more than \$ 500,000 and employed at least five citizens (hereinafter referred to as "high-value investors")

F-5-6 Person who stayed more than 2 years as overseas Korean

F-5-7 Foreign nationals who meet the requirements for acquiring nationality

F-5-8 Overseas Taiwanese who born in Korea

F-5-9 Person who holds a Ph.D. in high-tech industry and is employed by a domestic company (hereinafter referred to as "high-tech doctor")

F-5-10 Bachelor in high-tech industry, master's degree in general field or above (Hereinafter "Bachelor, Master and Certificate Holder")

F-5-11 A person with outstanding ability in specific fields such as science, management, education, culture and arts, and sports (Hereinafter referred to as "specific field ability owners")

F-5-12 Those who have special merit in Korea (hereinafter referred to as "special merit")

F-5-13 People over 60 who are receiving pensions from abroad (hereinafter referred to as "pension beneficiaries")

F-5-14 4 years or more of visiting employment (H-2 visa)

F-5-15 A person who is employed by a Korean company after completing a regular course at a graduate school in Korea and earning a Ph.D. (Hereinafter referred to as the "General Doctor")

F-5-16 Those who have stayed for more than 3 years as a resident of the score system (F-2-7 visa) (hereinafter referred to as "score permanent resident")

F-5-17 Person who has continuously invested for 5 years or more as a resident of real estate investment

F-5-18 Spouse or Minor Children of a Pointed Permanent Resident (F-5-16) (hereinafter referred to as "Spouse or Minor Child of a Scored Permanent Resident")

F-5-19 Spouse or Single Child of Real Estate Investor (F-5-17) (hereinafter referred to as "Spouse or Single Child of Real Estate Investor")

F-5-20 Children of persons born in Korea who are permanent residents (hereinafter referred to as "national birth children of permanent residents")

F-5-21 Person who has continuously invested for more than 5 years as a resident investment in public utility business)

F-5-22 Spouse of a utility public investor (F-5-21) or a utility retirement immigrant investor (F-5-23), or Unmarried children (hereinafter referred to as "spouse or unmarried children of public interest investors")

F-5-23 Retired immigrants who have invested in public utilities for more than five years and have domestic assets of more than 300 million (Hereinafter referred to as "public interest retired immigrant investor")

F-5-24 Person who attracted more than 300 million won of investment and hired 2 or more people as a technology start-up (D-8-4) (Hereinafter referred to as "Technology Startup Investor")

F-5-25 A person who has pledged to invest at least 1.5 billion won for more than 5 years (hereinafter referred to as "conditional large-scale investor")

F-5-26 Person who has worked for more than 3 years as an essential professional manpower of R & D facility invested by foreigner (Hereinafter referred to as "research and development personnel of foreign-invested enterprises")

F-5-27 Person who has been in Korea for more than 2 years as refugee status visa



F-5-1: Résidence permanente générale

Une personne qui a séjourné en Corée pendant plus de 5 ans avec le statut de résidence suivant : F-2, D-7 → E-7

Critères:

- Avoir séjourné en Corée plus de 5 ans : chaque période de séjour peut être additionnée en cas de changement de statut entre les statuts de résidence précisés ci-dessus, sans départ définitif.
- Être titulaire d'un baccalauréat (Diplôme d'Etat) ou supérieur et être éligible pour rester dans une activité spécifique (E-7).

Documents requis:

- Formulaire d'application (hi-korea)
- Passeport valide + copie
- Carte de résident
- Contrat location maison
- Extrait du casier judiciaire
- Lettre de garantie
- Preuve de revenu (Hometax: GNI×2. **ex. 40.500.000Won ×2=81.000.000won/an**)
- Certificat KIIP niveau 5
- Copie du Diplôme
- Etc.



F-5-10 Résidence permanente

Une personne qui a un baccalauréat ou plus et qui est en Corée depuis plus de 3 ans et qui est employée par une entreprise nationale

Critères:

- (i) Baccalauréat en haute technologie; (ii) BSc en Science et ingénierie en Corée;
- (iii) Diplôme de maîtrise (y compris dans des domaines non scientifiques ou de haute technologie) en Corée;
- (iv) Continuer à rester en Corée pendant plus de 3 ans après avoir obtenu le diplôme correspondant avant la date de candidature
- (v) Doit être un employé à temps plein dans une entreprise nationale depuis au moins 1 an
- (vi) Ne pas avoir de restriction de domaine de travail

Documents requis:

- Formulaire d'application (hi-korea)
- Passeport valide + copie
- Carte de résident
- Contrat location maison
- Extrait du casier judiciaire
- Lettre de garantie
- Preuve de revenu annuel (GNI×1. **ex. 40.500.000Won**)
- Certificat KIIP niveau 5
- Copie du Diplôme et relevés de notes
- Attestation d'emploi, Copie contrat, Certificat 4insurance.



F-5-9/F-5-15 Résidence permanente

Une personne qui a obtenu un PhD dans un certain domaine (F-5-9) ou en Corée (F-5-15) reconnu par le Ministère de la Justice à l'étranger, et est employé par une entreprise Coréenne

Critères:

- (i) Être titulaire d'un PhD obtenu à l'étranger dans le domaine de la haute technologie (F-5-9);
- (ii) Être titulaire d'un PhD obtenu en Corée (F-5-15)
- (v) Doit être un employé à temps plein dans une entreprise nationale depuis au moins 1 an

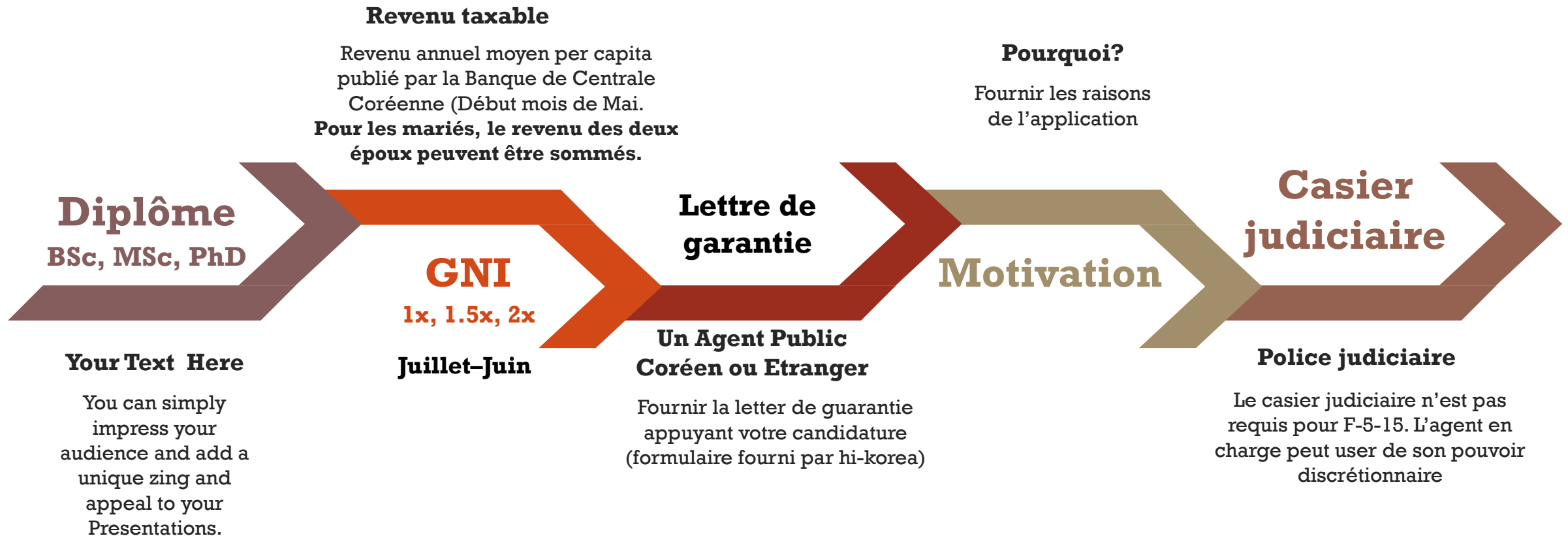
Documents requis:

- Formulaire d'application (hi-korea)
- Passeport valide + copie
- Carte de résident
- Contrat location maison
- **Extrait du casier judiciaire**
- Lettre de garantie
- Preuve de revenu annuel (GNI×1. **ex. 40.500.000Won**)
- Certificat KIIP niveau 5
- Diplôme PhD et relevés de notes
- Attestation d'emploi, Copie contrat, Certificat 4insurance.



ELEMENTS ESSENTIELS DU DOSSIER

Ces éléments sont considérés essentiels à l'acceptation du dossier pour évaluation



출력일시 : 2019.12.24 02:53

4대 사회보험 가입자 가입내역 확인서

발급 번호		발급 일시	2019-12-24 02:52			
주인(외국인)등록번호		성명	이재룡			
■ 가입 내역(발급일자 현재 기준) 1 / 1						
구분	내역	성명	가입자종별	사업장 관리번호	사업장명칭	자격취득일 (신고접수일)
국민연금	이재룡	이재룡	사업장가입자		신화세무회계	
건강보험	이재룡	이재룡	직장가입자		신화세무회계	
산재보험	미가입	미가입	미가입			
고용보험	미가입	미가입	미가입			

> 위 가입자 가입내역 확인서는 [확인용]으로 신청 발급된 것임을 알
- [확인용]은 4대 사회보험의 업무목적용을 위해서만 제공하는 것이며
다른 용도로 사용시에는 발급 기관에 법적 책임이 없다는 것을 알
- 타 기관 제출을 위한 용도로 발급을 원하시는 경우에는 각 공단 지
> 위 가입자 가입내역 확인서는 국민연금공단, 국민건강보험공단, 국
연계발아 제공하는 것입니다. (문의전화: 국민연금 1355, 건강보험
- 가입자 가입내역 확인서의 내용이 사실과 다를 경우에는 해당 공
- 과가 가입내역은 해당 보험별 각 공단에 문의하여 발급받으시기 바
> [산재보험]의 경우, 간접업 및 발육업 등 자진신고 사업장은 근로
자격취득일은 표기되지 않습니다.
> 가입자 가입내역 확인서는 [사업장 관리번호]를 기준으로 작성되
위와 같이 국민연금, 건강보험, 산재보험, 고용보험의 가입내역
확인서를 확인합니다.
국민연금 확인서
국민건강보험 확인서



Extrait de formulaires et documents requis

신원보증서

■ 출입국관리법 시행규칙 [별지 제129호서식] (양식)

* []에는 해당하는 곳에 √ 표시를 합니다.

성명	영	漢字
생년월일	성별	[]남 []여
피보증 외국인	국적	여권번호
	대한민국 주소	전화번호
	체류목적	

가. 인적사항

성명	漢字
국적	성별 []남 []여
여권번호 또는 생년월일	전화번호
주소	
피보증인과의 관계	
근무처	직위
근무처 주소	비고

통합신청서 (신고서) APPLICATION FORM (REPORT FORM)

■ 출입국관리법 시행규칙 [별지 제34호서식]

입부신청 SELECT APPLICATION

외국인 등록 FOREIGN RESIDENT REGISTRATION
 등록증 재발급 REISSUANCE OF REGISTRATION CARD
 체류기간 연장(가) EXTENSION OF SOJOURN PERIOD
 재입국(가) 신청(가) REENTRY PERMIT (SINGLE, MULTIPLE)
 체류자격 변경(가) CHANGE OF STATUS OF SOJOURN / Status to apply for
 체류자격 부여 (가) GRANTING STATUS OF SOJOURN / Status to apply for

체류자격의 변경(가) ENGAGE IN ACTIVITIES NOT COVERED BY THE STATUS OF SOJOURN / Status to apply for
 근무처변경·추가(가) / 신고 CHANGE OR ADDITION OF WORKPLACE
 체류자격(가) 변경(가) REENTRY PERMIT (SINGLE, MULTIPLE)
 체류자격 변경(가) ALTERATION OF RESIDENCE
 등록사항 변경(가) CHANGE OF INFORMATION ON FOREIGN RESIDENT REGISTRATION

PHOTO
촬영일로부터 6개월이 경과하지 않아 촬영 taken within last 6 months
신상 부착
Photo only for Foreign Resident Registration (Passcard)
외국인 등록증용 사진 부착용 Photo only for Foreign Resident Registration (Passcard)



GNI BANK 國稅廳

(1 / 1)

발급번호	소득금액증명	처리기관
	<input type="checkbox"/> 종합소득세 신고자용 <input type="checkbox"/> 연말정산한 사업소득자용 <input checked="" type="checkbox"/> 근로소득자용 <input type="checkbox"/> 연말정산한 종교인소득자용 <input type="checkbox"/> 연말정산한 연금소득자용	국 시
주소		(당첨 1 원)
성명	주민등록번호	
소득 구분	원천징수취부유	소득금액 (과세대상금액)
취득 연도	법인징 (상호)	종합소득세액
	사업자등록번호	
영수증	영수증번호	
영수증	영수증번호	
[1] 세액과 산정액 증명 귀속연도 : 2021. ~ 2021.] 위와 같이 증명합니다. 청정원장서서 후발행할 수 있습니다. 2022년 6월 18일 김해세무서장 (인)		
0943054	○ 소득금액내역 - 종합소득세 신고과 : 종합소득금액(경정소득금액) - 이월할증소득 공제하지 않은 금액 - 연말정산 산입소득과 : 당해연도 소득금액(사업소득금액) - 연말정산 근로소득과 : 과세대상금액 - 영수증소득과 : 원천징수취부유과 소득금액 제14조의 규정에 의하여 제출한 원천징수소득금액(세외소득) - 연말정산 종교인소득과 : 원천징리 제14조 과세대상 종교인소득 - 연말정산 연금소득과 : 당해연도 소득금액(연금소득금액)	

가. 【붙임 6】 - 질문 내용

1) 영주(F-5) 자격 신청자 기본 정보(신청외국인 작성자료)

○ 이 서류는 영주자격에 대한 심사를 신속하게 처리하기 위한 목적으로 작성하는 것으로, 답변이 누락되거나 제출되지 않는 경우 심사가 지연될 수 있습니다.

○ 신청인께서는 가능한 모든 질문에 기재하여 주시고, 관련된 입증 서류가 있는 서류는 함께 제출하여 주시기 바랍니다.

재직증명서

인적사항	발급번호	제 - 호	
	성명	한글	생년월일
		영문	
		한자	
연락처	핸드폰		

(인)의 인적사항을 적어 주십시오

HomeTax 國稅廳 홈택스

조회/발급 민원증명 신청/제출 신고/납부 상담/계보

민원증명 즉시발급 국세증명 소득금액증명

소득금액증명신청서

- 소득금액증명은 국문/영문 발급가능합니다. (법인사업자 불가)
- 수입등록시 타소득 포함으로 선택한 의뢰인(개인, 개인사업자)만 발급이 가능합니다.
- 매년 새로운 사업연도 신청에 대한 서비스개선 안내는 예민화면의 공지사항을 참고하시기 바랍니다.
- 2022년 귀속 근로소득자용, 연말정산한 사업소득자용, 연말정산한 종교인소득자용, 연말정산한 연금소득자용 소득금액증명은 2023.5.1부터 발급가능합니다.
- 2022년 귀속 종합소득세 신고자용 소득금액증명은 2023.7.1부터 발급가능합니다.

ETAPES DU TRAITEMENT DU DOSSIER

En cas de rejet: le dossier est retourné à l'applicant. La raison du rejet lui est communiquée.

Acceptation ou rejet

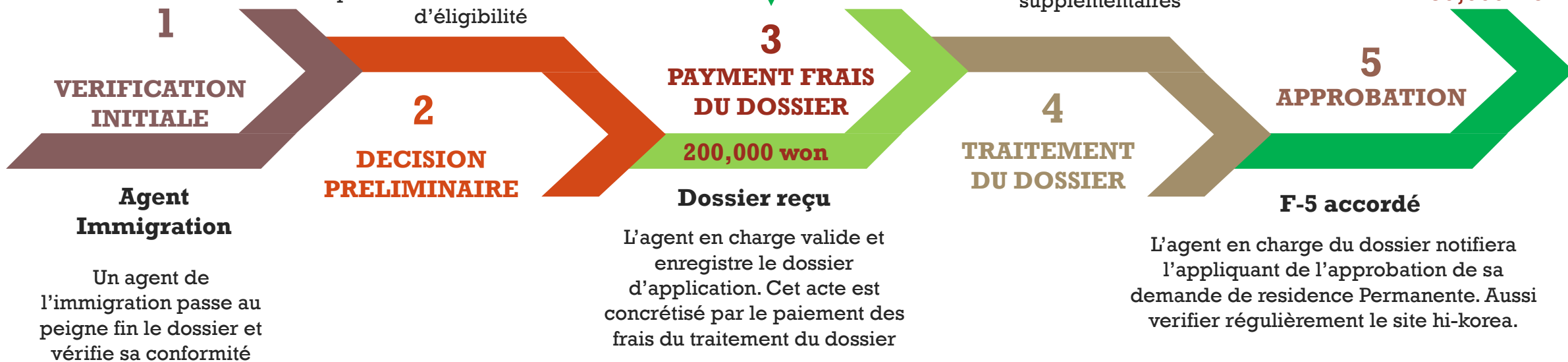
L'agent en charge décide de recevoir ou rejeter le dossier après vérification des critères d'éligibilité



Vérification détaillée

Une fois accepté par l'agent en charge, le dossier d'application est soumis à une évaluation profonde. Durant cette période, l'agent en charge peut ou ne pas contacter l'applicant pour d'éléments supplémentaires

Payment frais carte: 30,000 won



1 jour

Jusqu'à 6 mois

Plus de 6 mois

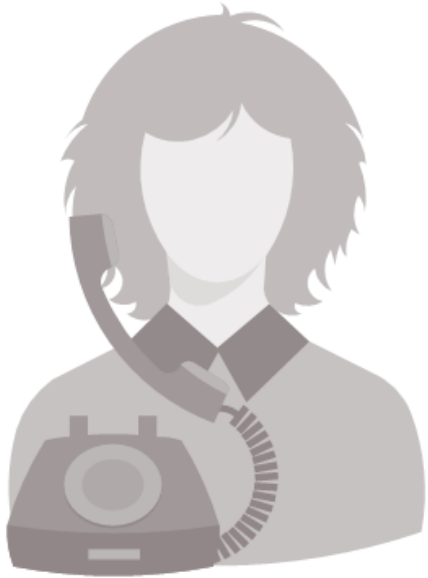




SPECIMEN DE CARTES POUR ETRANGERS



CENTRE D'APPELS DU SERVICE D'IMMIGRATION COREEN



출입국관리사무소
KOREA IMMIGRATION OFFICE

1345



COREEN, ANGLAIS (#2), ETC.

